Information presse du Comité de groupe Européen (IRS) de GE/ex-Alstom

Le Comité de groupe européen (IRS) de General Electric termine le processus d'Information & Consultation Process sur le plan de restructuration des activités.

Paris. Les membres de l'IRS ont terminé les discussions avec la Direction sur le plan de restructuration des activités ex-Alstom Energies au niveau européen le 2 Juin 2016. Le groupe avait annoncé des mesures détaillées de restructuration pour les activités précédemment du secteur Energies d'Alstom le 12 Janvier 2016, incluant une réduction d'effectifs d'environ 6500 employés. De ce fait et en accord avec la loi française, une procédure d'information/consultation avait démarrée au sein du Comité de groupe Européen (IRS).

Après 45 réunions tenues soit avec l'instance complète soit au sein de 4 groupes de travail dédiés, le processus de consultation, qui a été accompagné par les cabinets d'expertise Secafi et Info Institute, a abouti à la rédaction d'un avis de l'IRS sur les différents points et entités concernés.

- **Introduction** : L'IRS refuse le niveau des restructurations en s'appuyant sur le fait qu'il est déterminé uniquement sur des objectifs financiers de synergies, non cohérents avec une approche financière forte et dans certains cas déconnectés de l'étude de la charge de travail réelle et d'une analyse des meilleures pratiques.

- **Processus de dialogue**: Cet avis a dû être rédigé sous une forte pression de délais, principalement dûe à une transmission d'information tardive et parcellaire de la part de la Direction. Des incohérences ont pu être relevées dans les différents décomptes de personnels sur le périmètre du plan entre les données fournies à l'IRS et le début des processus locaux.

- **Opinion sur le plan** : L'IRS rejette le plan de restructuration proposé, du fait de son impact prépondérant sur chacun des périmètres et des risques sous-jacents qu'il fait courir aux business et à la réussite de l'intégration de ces activités ex-Alstom au sein de General Electric.

    - ***Opinion sur Grid Solutions*** : De manière générale il y a une forte contradiction entre le plan et le potentiel de croissance identifié pour ce business. Ainsi, la capacité de cette activité à réaliser ces opportunités de croissance est restreinte par ce plan, induisant des risques opérationnels et une perte de savoir-faire. Nous craignons de plus que cela ne conduise à des répercussions sociales plus profondes à l'avenir.
      Pour Grid Solutions, ce plan n'aura aucun impact financier sur le business. Il n'améliorera pas la compétitivité financière de cette activité et sa mise en œuvre détournera de la priorité essentielle de ce business qui est la croissance. Nous craignons que les employés soient

démotivés par ce plan, conduisant à une perte de productivité. Le plan sera ainsi contre-productif.

- ***Opinion sur Automation & Control***, l'intégration de cette activité dans le groupe GE apporte de nouvelles et fortes perspectives de futur. Les synergies de croissance sont significatives et essentielles pour la croissance et le développement de cette activité. Par opposition, le plan de restructuration apporte des contraintes sur les activités de R&D et ses savoir-faire. L'avenir de cette activité en devient incertain. De ce fait, le plan ne devrait pas être réalisé maintenant et les ajustements de capacité ne devraient être discutés qu'une fois les potentiels de croissance clairement identifiés en 2018. Finalement, il existe de confortables alternatives pour adoucir les répercussions sociales de ce plan. Nous avons présenté un certain nombre de ces alternatives qui n'auraient pas de répercussions négatives sur les activités de General Electric.
- ***Opinion sur les Energies Renouvelables*** : Afin de développer et de faire croître ces activités, la restructuration ne devrait pas être la priorité première de la direction. Les membres de l'IRS recommandent à la direction de ne pas déployer toute son énergie, ses ressources et ses investissements sur la restructuration, mais plutôt sur la croissance. L'IRS espère ne pas avoir à endurer de nouveau plan de restructuration dans les 2 prochaines années en particulier au sein de l'activité Hydro. De manière positive, et en considérant les sites de Barcelone et Bilbao, 16 nouvelles créations de postes ont été annoncées. Toutefois, nous continuons à penser que ces créations devraient être faites non pas à Bilbao, mais à Barcelone afin d'utiliser toutes les compétences existantes à ce jour.
- Par rapport à la restructuration envisagée sur les activités de l'éolien terrestre (***Onshore Wind***), l'IRS reconnait que la direction a diminué le nombre de doublons à Barcelone. Lors de l'analyse ultérieure au niveau national, des discussions ouvertes devront avoir lieu avec les représentants du personnel locaux. La direction devra aussi adresser la création de nouveaux postes dans le cadre des activités futures. Nous restons opposés à la fermeture du site de Buñuel. L'IRS est persuadé que cette fermeture a été décidée dans la précipitation sans prise en compte des options alternatives pour Buñuel. Ces options n'ont pas été regardées de manière exhaustive. A notre avis, ce site pourrait être utilisé. Dans ce contexte, nous voudrions prendre en compte les obstacles de l'activité Services. En réduisant son objectif de 35% de marge, la Direction pourrait étendre les marchés potentiels ce qui augmenterait le travail et donc le taux d'utilisation de l'unité. L'IRS est persuadé que cet objectif élevé de marge opérationnelle est responsable de la suppression des postes.
  Pour l'activité éolienne marine (***Offshore Wind)***, cette activité est dans une situation radicalement différente. La direction n'a pas annoncé de

doublons mais la mise en place d'une nouvelle organisation, spécialement dédiée à ces activités offshore. Cela permettrait d'offrir des opportunités afin d'atténuer l'impact social de ce plan sur les activités onshore. Ainsi l'IRS propose que les discussions nationales permettent de réduire le plan sur Onshore par les créations sur Offshore et donne ainsi un résultat positif.

- ***Opinion sur Power : ingénierie Vapeur et Nucléaire.*** Le plan proposé vise à sécuriser le savoir-faire et l'expérience des employés ex-Alstom. Néanmoins ce point ne devrait pas être fait par une réduction de capacité. Il est présenté de manière prématurée (avant la finalisation de la décision sur le projet nucléaire Hinkley Point) et cette affaire induit des risques forts. De ce fait, l'IRS rejette cette restructuration des activités ingénierie Vapeur et Nucléaire.
- ***Opinion sur Power : activités Turbines Gaz*** : Le plan de restructuration proposé réduit dramatiquement les capacités d'Ingénierie et de Recherche & Développement avec les savoir-faire correspondants, et met ainsi en danger l'avenir de l'activité sans prendre en compte la croissance future du fait de la position forte de General Electric sur les activités Gaz et leur potentiel de croissance. Pour cette raison, l'IRS rejette la restructuration de l'activité Gaz.
- ***Opinion sur Power : activités Opération*** : Le plan de restructuration proposé réduit de manière drastique les capacités du réseau d'usines ex-Alstom, avec d'importantes fermetures de sites. Même si l'on doit reconnaitre que ce plan adresse bien les volumes décidés par les différents business, il est défini sur une prévision de charge ne prenant pas en compte la responsabilité de la société vis-à-vis de ses employés et néglige les possibilités de sauvegarder des postes. Pour ces raisons, l'IRS rejette la restructuration des activités opérationnelles.
- ***Opinion sur Power Services*** : Le plan de restructuration proposé réduit dramatiquement l'empreinte ex-Alstom et est en contradiction avec les objectifs et les intérêts de GE sur le positionnement et les capacités d'Alstom en ce domaine. En s'alignant sur le modèle GE, l'organisation devra faire face à des risques sévères pour le futur et ne prend pas en compte la croissance attendue par le développement vers les autres OEM, l'ingénierie, le Nucléaire et le Digital. Pour ces raisons, l'IRS rejette le plan de restructuration pour les activités Services.
- ***Opinion sur Power activités Chaudières(Boilers)*** : Le plan propose réduit dramatiquement les capacités d'adresser les marches des chaudières double passe et à lit fluidisé circulant. Pour ces raisons, l'IRS rejette la restructuration de l'activité Chaudières.
- ***Opinion sur Power ECS (Systèmes de conditionnement de l'Air) et CCS (capture et stockage du carbone)*** : la restructuration proposée ne prend pas en compte la dynamique du marché sur ECS et l'importance des systèmes CCS dans le futur. Pour ces raisons, l'IRS rejette la restructuration d'ECS et CCS.

- ***Opinion sur les Achats (Sourcing)*** : le plan proposé a un impact insignifiant comparé au niveau des synergies attendu (700M$). L'organisation ne pourra ainsi plus se concentrer sur sa priorité première. Il est présenté de manière prématurée et présente des risques sur la rétention des savoir-faire d'Alstom quant au process d'implémentation des Achats. Pour ces raisons, l'IRS rejette la restructuration pour la fonction Achats

- ***Opinion sur l'activité Finance*** : La restructuration de cette fonction est pilotée par des indicateurs que l'on peut comprendre. Mais le process de quantification des impacts réels nécessite de définir une organisation cible efficace et la sécurisation des transferts de charge de travail reste à faire. En conséquence, l'IRS considère que le plan de restructuration ne doit pas être mis en place maintenant. L'IRS est persuadée que des alternatives substantielles sont possibles afin de réduire l'impact social de ce plan, en adressant les spécificités des situations locales et aussi sur le besoin de sécuriser le déploiement de PowerMax par exemple. De plus, ceci pourrait être réalisé sans impact financier significatif pour General Electric.

- ***Opinion sur l'activité Ressources Humaines :***: La restructuration de cette fonction est basée sur des indicateurs qui peuvent être compris. Néanmoins, la restructuration de cette fonction nécessite de quantifier les impacts réels et de définir une organisation cible effective et fonctionnelle et de sécuriser le transfert de charge de travail. De plus l'IRS considère que ce plan ne doit pas être réalisé maintenant. En effet, cette fonction doit jouer un rôle important pour déployer le changement culturel indispensable au succès d'une intégration effective. L'IRS croit que des alternatives locales sont possibles afin de réduire l'impact social du plan. De plus, ceci peut être fait sans conséquence financière notoire pour General Electric.

- ***Opinion sur les fonctions Juridiques, Communication, EHS & Services Généraux*** : La nécessité de faire correspondre les organisations de ces services est comprise par l'IRS mais une évaluation précise et détaillée des transferts de charge est à effectuer localement ainsi qu'une compréhension détaillée des effectifs et des impacts de suppressions de postes. Les opportunités de trouver des solutions afin de diminuer les impacts sociaux doivent être étudiées. Pour ces raisons, L'IRS rejette la restructuration sur la fonction juridique.

- **Opinion sur la fonction Informatique** : Au regard de l'importance de cette fonction pour assurer la continuité des activités, de l'importance du projet engagé et de ses conséquences à court et moyen terme, nous considérons que ce plan de restructuration est incompatible avec

la transformation digitale voulue pour GE (notamment l'initiative « brilliant factories »). Pour ces raisons, l'IRS rejette la restructuration de l'activité informatique.

- **Au niveau national** : A la fin de ce process d'information et consultation au niveau européen, le process de consultation des niveaux nationaux et locaux doit continuer avec les représentants des différents pays concernés. Le process de l'IRS a démontré que des modifications du plan sont possibles. De par sa perception du process européen, l'IRS recommande que les résultats et alternatives trouvés dans les différents rapports soient poursuivis au niveau local au sein des négociations.

- **Suivi** : L'IRS voit un besoin urgent d'accompagner le process dans son déroulement. Ainsi, il demande pour chaque business et sous-business :

    - Une information sur le processus local de consultation mis en place et les négociations associées ainsi que leurs décisions.
    - Une information sur la mise en place et le déploiement des plans de restructurations tels que décidés au niveau national.
    - Une information sur le processus d'intégration.
    - Une information sur les business plans et les stratégies qui seront mis en place.

  Cette information devra être donnée de manière adéquate et sera discutée au cours de réunions trimestrielles de l'IRS.

Les membres de l'IRS demandent à la direction de prendre en compte et d'étudier toutes les alternatives développées dans les rapports des experts à un niveau national et/ou local.